

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1044****19 octobre 2004****SOMMAIRE**

<b>Aero Invest 1 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50069</b>	<b>Geralux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50068</b>
<b>Aero Invest 1 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50069</b>	<b>Geralux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50069</b>
<b>Arena Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50096</b>	<b>Green Design, S.à r.l., Echternach</b> .....	<b>50112</b>
<b>Arena Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50096</b>	<b>Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50096</b>
<b>Arend Logical, S.à r.l.</b> .....	<b>50084</b>	<b>Initiatives Céramiques, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50066</b>
<b>B.R.F. S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>50101</b>	<b>International Trading Finance S.A., Luxembourg</b> ..	<b>50098</b>
<b>Baltic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50112</b>	<b>International Trading Finance S.A., Luxembourg</b> ..	<b>50098</b>
<b>Baltic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50112</b>	<b>Intersaco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50098</b>
<b>Baltic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50112</b>	<b>Intersaco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50098</b>
<b>Beach Finance S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>50097</b>	<b>Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50087</b>
<b>Cauren S.A.</b> .....	<b>50103</b>	<b>Kyra S.C.I., Luxembourg</b> .....	<b>50101</b>
<b>Cauren S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50103</b>	<b>M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50103</b>
<b>Christine Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>50101</b>	<b>Mirabeau Properties S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50085</b>
<b>Closdenis International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50100</b>	<b>Mol Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50100</b>
<b>Cobra Trade S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50101</b>	<b>Mol Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50100</b>
<b>Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50102</b>	<b>Nestor Investment Management S.A., Luxembourg</b> ..	<b>50102</b>
<b>Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50102</b>	<b>Pointe Allegre Investissements S.A., Luxembourg</b> ..	<b>50066</b>
<b>Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg</b> ..	<b>50097</b>	<b>Realties International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50100</b>
<b>DRS Consulting &amp; Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50099</b>	<b>SCI Fonck-Kappweiler, Howald</b> .....	<b>50103</b>
<b>ED Capital S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50070</b>	<b>SCI SFK Habitation, Howald</b> .....	<b>50104</b>
<b>ED Gestion Capital S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50076</b>	<b>Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg</b> .....	<b>50086</b>
<b>ED Gestion Capital S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50079</b>	<b>Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg</b> .....	<b>50085</b>
<b>ED Gestion Capital S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50083</b>	<b>Schroder Special Situations Fund, Sicav, Senningerberg</b> .....	<b>50085</b>
<b>Escape Holding S.A.</b> .....	<b>50084</b>	<b>Schroder World Markets Fund, Sicav, Senningerberg</b> .....	<b>50086</b>
<b>Eurinvest Partners S.A., Hivange</b> .....	<b>50083</b>	<b>SGC International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50097</b>
<b>Eurinvest Partners S.A., Hivange</b> .....	<b>50083</b>	<b>Sovitec Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50087</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>50086</b>	<b>Sovitec Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50096</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>50086</b>	<b>Spartan Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50104</b>
<b>F.I.T., S.à r.l., Food Ingredients Technologies, Sandweiler</b> .....	<b>50112</b>	<b>Spartan Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50104</b>
<b>Fenix S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50102</b>	<b>ST Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50099</b>
<b>Ferco Finance, S.à r.l.</b> .....	<b>50084</b>	<b>ST Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50099</b>
<b>Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50084</b>	<b>Veihandel Wolter, S.à r.l., Mertzig</b> .....	<b>50101</b>
<b>Fobe Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50099</b>	<b>Worldson International Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50105</b>

**POINTE ALLEGRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 31.356.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2003 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance:

a) ont été renommés administrateurs

- Monsieur Erasmo Del Grande, expert-comptable, demeurant à I-17100 Savona (Italie), Corso Italia 31/3.

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Giovanni Falco, gérant de sociétés, demeurant à Monaco.

b) a été nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Gilbert Hellenbrand avec mission spéciale de statuer sur les exercices 1999-2001.

Le mandat des organes sociaux expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2008.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066000.3/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**INITIATIVES CERAMIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 102.268.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Lou Huby, administrateur-directeur et Madame Gaby Schneider, directrice.

2) Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Commission européenne e.r., avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

3) Madame Gaby Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet, raison sociale, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires de parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de INITIATIVES CERAMIQUES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet principal l'exécution, tant par elle-même qu'en collaboration avec ou par l'intermédiaire des sociétés, entreprises ou entités luxembourgeoises ou étrangères auxquelles elle s'intéresse par voie de participations, de financements ou d'autres engagements, ou dans lesquelles elle peut exercer une influence prédominante, de toutes opérations relevant des secteurs ayant trait à la production et la mise sur le marché de tous articles liés à la manufacture de produits céramiques de tous genres. La Société peut aussi entreprendre toutes activités industrielles, commerciales, financières et de gestion annexes ou connexes à ces projets et à leur accomplissement, y compris leurs mises en valeur et la commercialisation de tous produits et articles d'utilisation directe ou indirecte liée à la production ainsi qu'à la transformation de ces produits.

La Société peut encore effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a encore pour objet l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de normes de services, de brevets et de marques de fabrique, et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société n'est pas soumise au régime fiscal spécifique, ni aux restrictions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés dites «holding».

La société peut encore effectuer toutes opérations commerciales, financières et immobilières directement ou indirectement liées à l'objet social principal ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des associés prise suivant les conditions requises pour la modification des statuts.

### **Titre II.- Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les cessions pour cause de mort se font conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV.- Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux.

**Art. 14.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre V.- Dissolution, liquidation**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le gérant ou par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) INTERCORP S.A., quatre cent cinquante parts sociales	450
2) Monsieur Lou Huby, vingt-cinq parts sociales	25
3) Madame Gabriele Schneider, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés représentés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'assumer la gestion journalière de la société, y compris celui de constituer des sociétés filiales à Luxembourg ou à l'étranger, d'en assumer lui-même la gérance ou de la confier à des personnes de son choix:

- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Huby, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 144S, fol. 71, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067089.3/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 18.942.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société anonyme SOPROGEST S.A., avec siège social à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 29.320,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Castel, employé privé, demeurant à Luxembourg;

2) La société anonyme KAPA PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 36.959,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Castel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les prédites comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée GERALUX, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1981, publié au Mémorial C numéro 54 en date du 18 mars 1982, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 373 du 21 mai 2001, et dont le capital social a été converti en Euro suivant décision prise lors de la réunion des associés le 2 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 1128 du 25 juillet 2002,

et ce dans les proportions suivantes:

1) La société anonyme SOPROGEST S.A., prénommée,

soixante-dix parts sociales, et

2) La société anonyme KAPA PARTICIPATIONS S.A., prénommée,

trente parts sociales.

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille six cent cinq Euros (37.605,- €), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (12.395,- €) à cinquante mille Euros (50.000,- €), par apport des résultats reportés, soit un montant de trente-quatre mille six cent dix-neuf virgule quatre-vingt-trois Euros (34.619,83 €), et par apport d'une partie du bénéfice, soit la somme de deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq virgule dix-sept Euros (2.985,17 €), et par fixation de la valeur nominale des parts sociales à cinq cents Euros (500,- €).

L'existence des résultats reportés et du bénéfice ont été prouvés au notaire soussigné qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents Euros (500,- €) chacune.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Castel - J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 144S, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

J.-P. Hencks.

(067221.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 18.942.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(067223.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**AERO INVEST 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1284 du 3 décembre 2003.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la société en date du 1<sup>er</sup> juin 2004*

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AERO INVEST 1, Société Anonyme

Signature

(066309.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**AERO INVEST 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société en date du 1<sup>er</sup> juin 2004*

L'assemblée:

- Approuve les rapports du conseil d'administration ainsi que du conseil de surveillance relatifs aux comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

- Approuve les comptes annuels pour l'exercice social de la société clôturé au 31 décembre 2003;

- Donne décharge aux administrateurs ainsi qu'aux commissaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social de la société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

AERO INVEST 1, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02477. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066291.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**ED CAPITAL S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.265.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Denis Leroy, investment banker, born in Douarnenez, France on September 14, 1963, residing at 28, avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, France,

here represented by Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Paris (France), on July 19, 2004.

2) MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom,

here represented by Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in London (UK), on July 19, 2004.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office****Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ED CAPITAL (the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.**B. Share Capital - Shares****Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euro (EUR 2.-) each. The Management Share shall be held by Mr Denis Leroy, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### C. Management

**Art. 8.** The Company shall be managed by Mr Denis Leroy, prenamed (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 9.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 10.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

**Art. 11.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by tel-



1. Mr Mathieu Guillemin, investment banker, born on December 9, 1970 in Bron, France residing at 20, rue des Capucins, 75002 Paris, France;

2. Mr Nigel Hammond, investment banker, born on June 13, 1964 in Twickenham, United Kingdom residing at Rust Hall, Langton Green, Kent TN3 0BB, United Kingdom;

3. Mr Peter Kroha, investment banker, born on October 25, 1971 in Hamm, Germany residing at Achenbachstr, 107, 40237 Düsseldorf, Germany.

II. The registered office of the Company shall be at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) M. Denis Leroy, banquier, né à Douarnenez, France le 14 septembre, 1963, domicilié au 28, avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, France,

ici représentée par Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), en date du 19 juillet 2004;

2) MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni,

ici représentée par Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume Uni) en date du 19 juillet 2004;

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de ED CAPITAL (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par M. Denis Leroy, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

## C. Gérance

**Art. 8.** La Société sera gérée par M. Denis Leroy, prénommé (dans cet acte le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 9.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 11.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 12.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### D. Décisions des actionnaires

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai à 8h30, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 14.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

#### F. Modifications des Statuts

**Art. 16.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

#### *Souscription et libération*

Le capital a été souscrit comme suit:

<i>Nom du Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>
1.- M. Denis Leroy, prénommé .....	1 Action de Commandité
.....	1 Action Ordinaire
2.- MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, prénommée .....	15.498 Actions Ordinaires

Les quinze mille cinq cents (15.500) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.450,-).

*Résolutions*

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

1. M. Mathieu Guillemain, banquier, né à Bron, France, le 9 décembre 1970, demeurant au 20, rue des Capucins, 75002 Paris, France;

2. M. Nigel Hammond, banquier, né à Twickenham, Royaume Uni, le 13 juin 1964, résidant au Rust Hall, Langton Green, Kent TN3 0BB, Royaume Uni;

3. M. Peter Kroha, banquier, né à Hamm, Allemagne, le 25 octobre 1971, résidant au Achenbachstr, 107, 40237 Düsseldorf, Allemagne.

II. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Kalathas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 65, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067078.3/230/405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**ED GESTION CAPITAL, Société en commandite par actions,  
(anc. ED CAPITAL S.C.A.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.265.

In the year two thousand and four, on the on the twenty-first of July.

Before the undersigned, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ED CAPITAL S.C.A., a société en commandite par actions, (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19th of July 2004, not yet published.

The meeting is opened at 5:00 p.m. with, Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary, Ms Nathalie Jacquemart, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Further to a share transfer agreement between Mr Denis Leroy and ED GESTION, S.à r.l. whereby ED GESTION, S.à r.l. purchased all the shares held by Mr Denis Leroy in the Company, replacement of the current manager of the Company, Mr Denis Leroy, by ED GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. To grant full discharge to Mr Denis Leroy for the execution of his mandate as manager of the Company.

3. Subsequent change to the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000,-) divided into fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euro (EUR 2.-) each. The Management Share shall be held by ED

GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).»

4. Subsequent modification of the first sentence of article 8 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 8.** The Company shall be managed by ED GESTION, S.à r.l., prenamed (herein referred to as the «Manager»).»

5. Change of the name of the Company to ED GESTION CAPITAL.

6. Subsequent change to article 1 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ED GESTION CAPITAL (the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously makes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to replace the current manager of the Company, Mr Denis Leroy, by ED GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Second resolution*

The shareholders decide to grant full discharge to Mr Denis Leroy for the execution of his mandate as manager of the Company.

*Third resolution*

The shareholders decide to change the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euro (EUR 2.-) each. The Management Share shall be held by ED GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).»

*Fourth resolution*

The shareholders decide to modify the first sentence of article 8 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 8.** The Company shall be managed by ED GESTION, S.à r.l., prenamed (herein referred to as the «Manager»).»

*Fifth resolution*

The shareholders decide to change of the name of the Company to ED GESTION CAPITAL.

*Sixth resolution*

The shareholders decide to change article 1 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ED GESTION CAPITAL (the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

There being no further business, the meeting is closed at 5:30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ED CAPITAL S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, inscription au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 juillet 2004, non encore publié.

L'Assemblée s'est ouverte à 17:00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suite à un contrat de transfert d'actions entre M. Denis Leroy et ED GESTION, S.à r.l. en vertu duquel ED GESTION, S.à r.l. a acheté toutes les actions détenues par M. Denis Leroy dans la Société, le remplacement du gérant actuel de la Société, M. Denis Leroy, par ED GESTION, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. L'octroi d'une décharge pleine et entière à M. Denis Leroy pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société.

3. Le changement du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par ED GESTION, S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.»

4. Le changement de la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société sera administrée par ED GESTION, S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).»

5. Le changement de la dénomination de la Société en ED GESTION CAPITAL.

6. Le changement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de ED GESTION CAPITAL (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires de la Société décident de remplacer le gérant actuel de la Société, M. Denis Leroy, par ED GESTION S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de donner décharge pleine et entière à M. Denis Leroy pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de changer le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par ED GESTION, S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.»

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de changer la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société sera administrée par ED GESTION, S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).»

*Cinquième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de changer la dénomination de la Société en ED GESTION CAPITAL.

*Sixième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de changer l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de ED GESTION CAPITAL (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17:30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, N. Jacquemart, C. Kalathas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067080.2/230/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**ED GESTION CAPITAL S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.265.

In the year two thousand and four, on the twent-nineth of July.

Before the undersigned, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of ED GESTION CAPITAL S.C.A. (hereinafter the «Company»), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 19, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were last amended by a notarial deed of the undersigned notary on July 21, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 11:00 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary, Ms Nathalie Jacquemart, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to one million euro (EUR 1,000,000) through the issue of four hundred eighty-four thousand five hundred (484,500) Ordinary Shares, having a nominal value of two euro (EUR 2) each;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of one million euro (EUR 1,000,000) divided into four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (499,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euro (EUR 2) each. The Management Share shall be held by ED GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).»

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to one million euro (EUR 1,000,000) through the issue of four hundred eighty-four thousand five hundred (484,500) Ordinary Shares, having a par value of two euro (EUR 2) each.

The four hundred eighty-four thousand five hundred (484,500) Ordinary Shares have been subscribed as follows:

1) two hundred seventeen thousand twenty-four (217,024) Ordinary Shares have been subscribed by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707, a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street London EC3N 4DA, United Kingdom, here represented by its general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom. Such Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of four hundred thirty-four thousand forty-eight euro (EUR 434,048) is entirely allocated to the share capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707 is here represented by Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2004 in London.

2) twenty-four thousand six hundred eighty-five (24,685) Ordinary Shares have been subscribed by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 914969, a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street London EC3N 4DA, United Kingdom, here represented by its general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom. Such Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty-nine thousand three hundred seventy euro (EUR 49,370) is entirely allocated to the share capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 914969 is here represented by Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2004 in London.

3) three thousand eight hundred seventy-five (3,875) Ordinary Shares have been subscribed by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 825031, a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street London EC3N 4DA, United Kingdom, here represented by its general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom. Such Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is entirely allocated to the share capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 825031 is here represented by Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2004 in London.

4) two hundred eight thousand nine hundred sixteen (208,916) Ordinary Shares have been subscribed by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 905555, a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street London EC3N 4DA, United Kingdom, here represented by its general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom. Such Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of four hundred seventeen thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 417,832) is entirely allocated to the share capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 905555 is here represented by Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2004 in London.

5) thirty thousand (30,000) Ordinary Shares have been subscribed by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 758979, a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street London EC3N 4DA, United Kingdom, here represented by its general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered at the Companies House under number 02781154, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom. Such Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is entirely allocated to the share capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 758979 is here represented by Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2004 in London.

such proxies after signature ne varietur by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

together referred to as the «Subscribers».

The four hundred eighty-four thousand five hundred (484,500) Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the Subscribers so that the total amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The non-subscribing shareholder, ED GESTION, S.à r.l., expressly waives its preferential subscription right in connection with the present capital increase.

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707, expressly waives its preferential subscription right to subscribe for shares in proportion to its current shareholding in the Company in connection with the present capital increase.

The contribution of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000) is allocated entirely to the share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of one million euro (EUR 1,000,000) divided into four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine 499,999 ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euro (EUR 2) each. The Management Share shall be held by ED GESTION, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).»

There being no further business, the meeting is closed at 11:30 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ED GESTION CAPITAL S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. L'augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000), afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de quatre cent quatre vingt-quatre mille cinq cents (484.500) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune;

2. La modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (499.999) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune. L'action de Commandité sera détenue par ED GESTION, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commandité.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de quatre cent quatre vingt-quatre mille cinq cents (484.500) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Les quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (484.500) Actions Ordinaires ont été souscrites de la façon suivante:

1) deux cent dix-sept mille vingt-quatre (217.024) Actions Ordinaires ont été souscrites par HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707, une limited partnership existant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street Londres EC3N 4DA, Royaume-Uni, ici représentée par son general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni par un mandat de gestion discrétionnaire. Ces Actions Ordinaires ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de quatre cent trente-quatre mille quarante-huit euros (EUR 434.048) est entièrement alloué au capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707 est ici représentée par Maître Cynthia Kalathas, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2004 à Londres

2) vingt-quatre mille six cent quatre-vingt cinq (24.685) Actions Ordinaires ont été souscrites par HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 914969, une limited partnership existant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street Londres EC3N 4DA, Royaume-Uni, ici représentée par son general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni par un mandat de gestion discrétionnaire. Ces Actions Ordinaires ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros (EUR 49.370) est entièrement alloué au capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 914969 est ici représentée par Maître Cynthia Kalathas, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2004 à Londres

3) trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) Actions Ordinaires ont été souscrites par HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 825031, une limited partnership existant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street Londres EC3N 4DA, Royaume-Uni, ici représentée par son general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni par un mandat de gestion discrétionnaire. Ces Actions Ordinaires ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est entièrement alloué au capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 825031 est ici représentée par Maître Cynthia Kalathas, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2004 à Londres

4) deux cent huit mille neuf cent seize (208.916) Actions Ordinaires ont été souscrites par HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 905555, une limited partnership existant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street Londres EC3N 4DA, Royaume-Uni, ici représentée par son general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni par un mandat de gestion discrétionnaire. Ces Actions Ordinaires ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de quatre cent dix-sept mille huit cent trente-deux euros (EUR 417.832) est entièrement alloué au capital;

HSBC Global Custody Nominee (UK) LIMITED ACCOUNT 905555 est ici représentée par Maître Cynthia Kalathas, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2004 à Londres

5) trente mille (30.000) Actions Ordinaires ont été souscrites par HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 758979, une limited partnership existant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au Global Investor Services, Mariner House, Pepys Street Londres EC3N 4DA, Royaume-Uni, ici représentée par son general partner, MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 02781154, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni par un mandat de gestion discrétionnaire. Ces Actions Ordinaires ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de soixante mille euros (EUR 60.000) est entièrement alloué au capital;

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 758979 est ici représentée par Maître Cynthia Kalathas, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2004 à Londres

Ces procurations resteront après signature ne varietur par la mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

ensemble les «Souscripteurs».

Les quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (484.500) Actions Ordinaires ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'actionnaire non-souscripteur, ED GESTION, S.à r.l., renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 918707, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription des actions de la Société en proportion de sa participation actuelle dans cette dernière en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000) est entièrement alloué au capital social.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (499.999) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune. L'action de Commandité sera détenue par ED GESTION, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commandité.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11:30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, N. Jacquemart, C. Kalathas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 78, case 10. – Reçu 9.690 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067081.2/230/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**ED GESTION CAPITAL S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.265.

Statuts coordonnés suivant les actes N° 942 du 21 juillet 2004 et N° 992 du 29 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067083.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066132.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066137.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

50084

**AREND LOGICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 89.625.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2004.

*Pour la Société*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02190. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066049.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

---

**ESCAPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.363.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02162. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066065.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 42.729.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A.

Signature

(066115.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 78.291.

—  
Avec effet au 3 août 2004, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile de la société à responsabilité limitée FERCO FINANCE S.à r.l.

Avec effet au 3 août 2004, BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a donné démission de sa fonction de gérant.

Luxembourg, le 3 août 2004.

*Pour FERCO FINANCE, S.à r.l.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01687. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066447.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 58.066.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND (la «Société») en date du 30 juin 2004, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND*

N. Fessey

*Director*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02365. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066094.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 37.799.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., (la «Société») en date du 7 juillet 2004, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Hugh Mullan, Chief Operating Officer, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Robert Higginbotham, Head of Global Marketing, SCHRODER INVESTMENTS LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.
- Mark Smith, Group Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.*

N. Fessey

*Director*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02380. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066096.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**MIRABEAU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.895.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(066160.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.860.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066120.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.554,40.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.860.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004*

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E.S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066138.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 8.202.

EXTRAIT

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (la «Société») en date du 30 juin 2004, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Massimo Tosato, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;

- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg;

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;

- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

- John Troiano, Deputy Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND

N. Fessey

Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066097.3/260/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SCHRODER WORLD MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 71.457.

EXTRAIT

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de SCHRODER WORLD MARKETS FUND (la «Société») en date du 19 juillet 2004, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;

- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg;

- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour *SCHRODER WORLD MARKETS FUND*

N. Fessey

Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066155.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 57.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l.

Pour le Conseil d'Administration

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(066148.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SOVITEC GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.940.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of July, at 1.45 p.m.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an Extraordinary General Meeting of SOVITEC GROUP S.A., a company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of the undersigned notary, dated July 16, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, which articles of incorporation have been amended by virtue of a deed of the undersigned notary, dated July 28, 2004, not yet published in the Mémorial C, registered before the Luxembourg trade and companies register number B 101.940 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Mrs. Agnès Gauthier-Ribler, private employee, residing professionally in L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

The chairman appoints as secretary Mr Claude Erpelding, private employee, residing professionally in L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 2,250,000.- (two million two hundred fifty thousand Euro) are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 250,000.- by the issuance of 25,000 new shares having a nominal value of EUR 10.- each, so as to raise it from its current amount of EUR 2,250,000.- represented by 225,000 shares of a nominal value of EUR 10.- each, to EUR 2,500,000.- represented by 250,000 shares;

2. Waiver of the preferential subscription rights in favor of the subscribers of the new shares to be issued;

3. Subscription by the Managers (name and ratio listed in a separate document) of 25,000 new shares of a nominal value of EUR 10.- each and subsequent payment in cash for an aggregate amount of EUR 250,000.-;

4. Empowerment of any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company accordingly;

5. Issuance of 209,660 convertible bonds for an amount of EUR 2,096,600.- in favour of the Managers;

6. Empowerment of any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the convertible bond register accordingly;

7. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

8. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) by the issuance of 25,000 (twenty-five thousand) new shares having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, so as to raise it from its current amount of EUR 2,250,000.- (two million two hundred and fifty thousand Euro) represented by 225,000 (two hundred twenty-five thousand) shares of a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, to EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) represented by 250,000 (two hundred twenty-five thousand) shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to waive the preferential subscription rights in favor of the subscribers of the new shares to be issued.

*Third resolution*

The general meeting resolves that the company will issue 25,000 (twenty-five thousand) ordinary shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares will be issued against a payment of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) paid in by:

(a) Mr Adolfo Ortega, residing C/Alcanar, 11-13, casa 4, E-08840 Gava (Barcelona), for an amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred Euro);

(b) Mr Jose Broncano, residing C/Anselmo Clavé, 102, E-08800 Vilanova y La Geltru (Barcelona), for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(c) Mrs. Florence Libotte, residing C/San Miguel de Toudell, 19, E-08211 Castellar del Valles (Barcelona), for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(d) Mr Jose-Luis Gayan, residing C/Roses 13, 3<sup>o</sup>, 2a, E-08850 Gava (Barcelona), for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(e) Mr Juan-Ramon Jimenez, residing C/Mossen Pere Ribot 246 1-3, E-08340 Vilassar de Mar (Barcelona), for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(f) Mr Pierre Kalis, residing Chemin du Gros Tienne, 60, B-1380 Lasne, for an amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred Euro);

(g) Mr Pierre Marangon, residing rue de Brocsous, 29, B-1325 Dion-Valmont, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(h) Mr Pascal Pourbaix, residing rue Coumagne, 33, B-6280 Gougnyes, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(i) Mr Paul Arker, residing 41bis, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny les Metz, for an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro);

(j) Mr Vincent Riggi, residing 10, rue de Metz, F-54980 Batilly, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(k) Mr Jean-Jacques Schladenhaufen, residing 11, rue Saint Etienne, F-57690 Haute Vigneulles, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(l) Mrs. Marie-Christine Manguin, residing 17, rue des Bénédictins, F-57000 Metz, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(m) Mr Patrick Recroix, residing 3, rue des Frênes, F-57050 Lorry les Metz, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro);

(n) Mr Philippe Van Pelt, residing Avenue Salomé, 20, B-1150 Bruxelles, for an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro);

(o) Mr Alain Borenstein, residing rue Jean-Baptiste Baeck, 27, B-1190 Forest, for an amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand and five hundred Euro);

(p) Mr Stephan Dujardin, residing rue Bosret, 17, B-5000 Namur, for an amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred Euro);

(q) Mr Etienne Tisthoud, residing rue d'Otreppe, 56, B-5380 Bierwart, for an amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousands five hundred Euro);

(r) Mr Frédéric Juprelle, residing rue Omer Lison, 186, B-6220 Lambusart, for an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro).

*Subscription and payment*

There now appears M<sup>e</sup> François Brouxel, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Philippe Van Pelt, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on July 29, 2004.

Mr Philippe Van Pelt, acts himself in his capacity as duly appointed attorney of:

a. Mr Adolfo Ortega by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;

b. Mr Jose Broncano by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;

c. Mrs. Florence Libotte by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;

d. Mr Jose-Luis Gayan by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;

e. Mr Juan-Ramon Jimenez by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;

- f. Mr Pierre Kalis by virtue of a power of attorney granted on July 26, 2004;
- g. Mr Pierre Marangon by virtue of a power of attorney granted on July 19, 2004;
- h. Mr Pascal Pourbaix by virtue of a power of attorney granted on July 22, 2004;
- i. Mr Paul Arker by virtue of a power of attorney granted on July 23, 2004;
- j. Mr Vincent Riggi by virtue of a power of attorney granted on July 23, 2004;
- k. Mr Jean-Jacques Schladenhaufen by virtue of a power of attorney granted on July 24, 2004;
- l. Mrs. Marie-Christine Mauguin by virtue of a power of attorney granted on July 24, 2004;
- m. Mr Patrick Recroix by virtue of a power of attorney granted on July 23, 2004;
- n. Mr Alain Borenstein by virtue of a power of attorney granted on July 19, 2004;
- o. Mr Stephan Dujardin by virtue of a power of attorney granted on July 28, 2004;
- p. Mr Etienne Tisthoud by virtue of a power of attorney granted on July 28, 2004;
- q. Mr Frédéric Juprelle by virtue of a power of attorney granted on July 19, 2004.

The said proxies, which also cover the subscription of convertible bonds referred hereunder, will remain attached to the present deed, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Adolfo Ortega, prenamed, for 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such new shares, for an aggregate amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Jose Broncano, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Florence Libotte, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Jose-Luis Gayan, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Juan-Ramon Jimenez, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Pierre Kalis, prenamed, for 2,250.- (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Pierre Marangon, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Pascal Pourbaix, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Paul Arker, prenamed, for 2,500 (two thousand and five hundred) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Vincent Riggi, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Jean-Jacques Schladenhaufen, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Marie-Christine Mauguin, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Patrick Recroix, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Philippe Van Pelt, prenamed, for 3,000 (three thousand) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Alain Borenstein, prenamed, for 2,250.- (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Stephan Dujardin, prenamed, for 2,250.- (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Etienne Tisthoud, prenamed, for 2,250.- (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand and five hundred Euro).

The person appearing further declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Frédéric Juprelle, prenamed, for 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares and to make payment in full and in cash for such shares, for an aggregate amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro).

In consideration for the above-payments the Company will therefore issue (a) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each to Mr Adolfo Ortega; (b) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jose Broncano; (c) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mrs. Florence Libotte; (d) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jose-Luis Gayan; (e) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Juan-Ramon Jimenez; (f) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pierre Kalis; (g) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pierre Marangon; (h) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pascal Pourbaix; (i) 2,500 (two thousand and five hundred) new ordinary shares to Mr Paul Arker; (j) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Vincent Riggi; (k) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jean-Jacques Schladenhaufen; (l) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mrs. Marie-Christine Mauguin; (m) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Patrick Recroix; (n) 3,000 (three thousand) new ordinary shares to Mr Philippe Van Pelt; (o) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Alain Borenstein; (p) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Stephan Dujardin; (q) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Etienne Tisthoud and (r) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Frédéric Juprelle.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot (a) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each to Mr Adolfo Ortega; (b) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jose Broncano, (c) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mrs. Florence Libotte; (d) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jose-Luis Gayan; (e) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Juan-Ramon Jimenez; (f) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pierre Kalis; (g) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pierre Marangon (h) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Pascal Pourbaix; (i) 2,500 (two thousand and five hundred) new ordinary shares to Mr Paul Arker; (j) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Vincent Riggi; (k) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Jean-Jacques Schladenhaufen; (l) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mrs. Marie-Christine Mauguin; (m) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Patrick Recroix; (n) 3,000 (three thousand) new ordinary shares to Mr Philippe Van Pelt; (o) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Alain Borenstein; (p) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Stephan Dujardin; (q) 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Etienne Tisthoud and (r) 750 (seven hundred and fifty) new ordinary shares to Mr Frédéric Juprelle.

Consequently, (a) Mr Adolfo Ortega will hold 2,250 (two thousand and two hundred and fifty) ordinary shares of the Company, (b) Mr Jose Broncano, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (c) Mrs. Florence Libotte, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (d) Mr Jose-Luis Gayan, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (e) Mr Juan-Ramon Jimenez, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (f) Mr Pierre Kalis, 2,250 (two thousand two hundred and fifty) ordinary shares; (g) Mr Pierre Marangon, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (h) Mr Pascal Pourbaix, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (i) Mr Paul Arker, 2,500 (two thousand and five hundred) ordinary shares; (j) Mr Vincent Riggi, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (k) Mr Jean-Jacques Schladenhaufen, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (l) Mrs. Marie-Christine Mauguin, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (m) Mr Patrick Recroix, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (n) Mr Philippe Van Pelt, 3,000 (three thousand) ordinary shares; (o) Mr Alain Borenstein, 2,250 (two thousand two hundred and fifty) ordinary shares; (p) Mr Stephan Dujardin, 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares; (q) Mr Etienne Tisthoud, 2,250 (two thousand two hundred and fifty) ordinary shares and (r) Mr Frédéric Juprelle 750 (seven hundred and fifty) ordinary shares.

It results from a blocking certificate issued by ING CHARLEROI that the amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to empower any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to issue 209,660 (two hundred and nine thousand six hundred and sixty) convertible bonds for an amount of EUR 2,096,600.- (two million ninety-six thousand six hundred Euro).

The convertible bonds will be issued with payment of EUR 2,096,600.- (two million ninety-six thousand six hundred Euro) to be paid in by (a) Mr Adolfo Ortega for an amount of EUR 242,460.- (two hundred forty-two thousand four hundred sixty Euro); (b) Mr Jose Broncano for an amount of EUR 8,200.- (eight thousand two hundred Euro); (c) Mrs. Florence Libotte for an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro); (d) Mr Jose-Luis Gayan for an amount of EUR 590.- (five hundred and ninety Euro); (e) Mr Juan-Ramon Jimenez for an amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro); (f) Mr Pierre Kalis for an amount of EUR 119,950.- (one hundred and nineteen thousand nine hundred and fifty Euro); (g) Mr Pierre Marangon for an amount of EUR 3,110.- (three thousand one hundred and ten Euro); (h) Mr Paul Arker for an amount of EUR 111,000.- (one hundred eleven thousand Euro); (i) Mr Vincent Riggi for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro); (j) Mr Jean-Jacques Schladenhaufen for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro); (k) Mrs. Marie-Christine Mauguin for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro); (l) Mr Patrick Recroix for an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro); (m) Mr Philippe Van Pelt for an amount of EUR 1,120,640.- (one million one hundred twenty thousand six hundred forty Euro); (n) Mr Alain Borenstein for an amount of EUR 227,500.- (two hundred and twenty-seven thousand and five hundred Euro); (o) Mr Stephan Dujardin for an amount of EUR 73,720.- (seventy-three thousand seven hundred and twenty

Euro); (p) Mr Etienne Tisthoud for an amount of EUR 115,280.- (one hundred and fifteen thousand two hundred and eighty Euro); (q) Mr Frédéric Juprelle for an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

Consequently, (a) Mr Adolfo Ortega will hold 24,246 (twenty-four thousand two hundred forty-six) convertible bonds of the Company for an amount of EUR 242,460.- (two hundred forty-two thousand four hundred sixty Euro); (b) Mr Jose Broncano 820 (eight hundred twenty) convertible bonds for an amount of EUR 8,200.- (eight thousand two hundred Euro); (c) Mrs. Florence Libotte 2,750 (two thousand seven hundred fifty) convertible bonds for an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro); (d) Mr Jose-Luis Gayan 59 (fifty-nine) convertible bonds for an amount of EUR 590.- (five hundred and ninety Euro); (e) Mr Juan-Ramon Jimenez 3,250 (three thousand two hundred and fifty) convertible bonds for an amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro); (f) Mr Pierre Kalis 11,995 (eleven thousand nine hundred and ninety-five) convertible bonds for an amount of EUR 119,950.- (one hundred and nineteen thousand nine hundred and fifty Euro); (g) Mr Pierre Marangon 311 (three hundred eleven) convertible bonds for an amount of EUR 3,110.- (three thousand hundred and ten Euro); (h) Mr Paul Arker 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) convertible bonds for an amount of EUR 375,000.- (three hundred and seventy-five thousand) after transfer of 26,400 (twenty-six thousand four hundred) convertible bonds from GLASSBEADS, S.à r.l.; (i) Mr Vincent Riggi 305 (three hundred five) convertible bonds for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro); (j) Mr Jean-Jacques Schladenhaufen 305 (three hundred five) convertible bonds for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro), (k) Mrs. Marie-Christine Mauguin 305 (three hundred five) convertible bonds for an amount of EUR 3,050.- (three thousand and fifty Euro) (l) Mr Patrick Recroix 250 (two hundred fifty) convertible bonds for an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro); (m) Mr Philippe Van Pelt 112,064 (one hundred twelve thousand sixty-four) convertible bonds for an amount of EUR 1,120,640.- (one million one hundred twenty thousand six hundred forty Euro); (n) Mr Alain Borenstein 22,750 (twenty-two thousand seven hundred fifty) convertible bonds for an amount of EUR 227,500.- (two hundred and twenty-seven thousand and five hundred Euro); (o) Mr Stephan Dujardin 7,372 (seven thousand three hundred and seventy-two) convertible bonds for an amount of EUR 73,720.- (seventy-three thousand seven hundred and twenty Euro); (p) Mr Etienne Tisthoud 11,528 (eleven thousand five hundred twenty-eight) convertible bonds for an amount of EUR 115,280.- (one hundred and fifteen thousand two hundred and eighty Euro); (q) Mr Frédéric Juprelle 250 (two hundred fifty) convertible bonds for an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to empower any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the convertible bond register accordingly.

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend the article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

**Art. 5.** «The share capital of the corporation is fixed at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Declarations - Costs - Evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at EUR 5,000.- (five thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet, à 13.45 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SOVITEC GROUP S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 16 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 28 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B 101.940 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du conseil et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros) sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000,- par l'émission de 25.000 nouvelles actions d'un montant nominal de EUR 10,- chacune, afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.250.000,- représenté par 225.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune à EUR 2.500.000,- représenté par 250.000 actions;
2. Renonciation au droit préférentiel de souscription en faveur des souscripteurs des nouvelles actions à émettre;
3. Souscription par les Gérants (noms et proportions listés dans un document séparé) de 25.000 nouvelles actions d'un montant nominal de EUR 10,- chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de EUR 250.000,-;
4. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société;
5. Emission de 209,660 obligations convertibles pour un montant de EUR 2.096.600,- en faveur des Gérants;
6. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des obligations convertibles de la Société;
7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;
8. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la renonciation au droit préférentiel de souscription en faveur des souscripteurs des nouvelles actions à émettre.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que la Société émettra 25.000 (vingt-cinq mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les nouvelles actions seront émises en contrepartie du paiement de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) et souscrites par:

- (a) Monsieur Adolfo Ortega, demeurant C/Alcanar, 11-13, casa 4, E-08840 Gava (Barcelona), pour un montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros);
- (b) Monsieur Jose Broncano, demeurant C/Anselmo Clavé, 102, E-08800 Vilanova y La Geltru (Barcelona), pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (c) Madame Florence Libotte, demeurant C/San Miguel de Toudell, 19, E-08211 Castellar del Valles (Barcelona), pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (d) Monsieur Jose-Luis Gayan, demeurant C/Roses 13, 3°, 2a, E-08850 Gava (Barcelona), pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (e) Monsieur Juan-Ramon Jimenez, demeurant C/Mossen Pere Ribot 246 1-3, E-08340 Vilassar de Mar (Barcelona), pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (f) Monsieur Pierre Kalis, demeurant Chemin du Gros Tienne, 60, B-1380 Lasne, pour un montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros);
- (g) Monsieur Pierre Marangon, rue de Brocsous, 29, B-1325 Dion-Valmont, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (h) Monsieur Pascal Pourbaix, demeurant rue Coumagne, 33, B-6280 Gougny, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (i) Monsieur Paul Arker, demeurant 41bis, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny les Metz, pour un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros);
- (j) Monsieur Vincent Riggi, demeurant 10, rue de Metz, F-54980 Batilly, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (k) Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen, demeurant 11, rue Saint Etienne, F-57690 Haute Vigneulles, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (l) Madame Marie-Christine Mauguin, demeurant 17, rue des Bénédictins, F-57000 Metz, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (m) Monsieur Patrick Recroix, demeurant 3, rue des Frênes, F-57050 Lorry les Metz, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros);
- (n) Monsieur Philippe Van Pelt, demeurant avenue Salomé, 20, B-1150 Bruxelles, pour un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros);

(o) Monsieur Alain Borenstein, rue Jean-Baptiste Baeck, 27, B-1190 Forest, pour un montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros);

(p) Monsieur Stephan Dujardin, demeurant rue Bosret, 17, B-5000 Namur, pour un montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros);

(q) Monsieur Etienne Tisthoud, demeurant rue d'Otreppe, 56, B-5380 Bierwart, pour un montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros);

(r) Monsieur Frédéric Juprelle, demeurant rue Omer Lison, 186, B-6220 Lambusart, pour un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

#### *Souscription et paiement*

Maintenant comparait Maître François Brouxel, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Philippe Van Pelt, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 juillet 2004.

Monsieur Philippe Van Pelt, prénommé, agit lui-même en sa qualité de mandataire de:

- a. Monsieur Adolfo Ortega en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- b. Monsieur Jose Broncano en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- c. Madame Florence Libotte en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- d. Monsieur Jose-Luis Gayan en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- e. Monsieur Juan-Ramon Jimenez en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- f. Monsieur Pierre Kalis en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2004;
- g. Monsieur Pierre Marangon en vertu d'une procuration datée du 19 juillet 2004;
- h. Monsieur Pascal Pourbaix en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2004;
- i. Monsieur Paul Arker en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2004;
- j. Monsieur Vincent Riggi en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2004;
- k. Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen en vertu d'une procuration datée du 24 juillet 2004;
- l. Madame Marie-Christine Mauguin en vertu d'une procuration datée du 24 juillet 2004;
- m. Monsieur Patrick Recroix en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2004;
- n. Monsieur Alain Borenstein en vertu d'une procuration datée du 19 juillet 2004;
- o. Monsieur Stephan Dujardin en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2004;
- p. Monsieur Etienne Tisthoud en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2004;
- q. Monsieur Frédéric Juprelle en vertu d'une procuration datée du 19 juillet 2004;

Lesdites procurations, qui couvrent également la souscription des obligations convertibles énoncée ci-dessous, seront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrées en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Adolfo Ortega, sus-nommé, pour 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Jose Broncano, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Madame Florence Libotte, sus-nommée, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Jose-Luis Gayan, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Juan-Ramon Jimenez, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Pierre Kalis, sus-nommé, pour 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Pierre Marangon, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Pascal Pourbaix, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Paul Arker, sus-nommé, pour 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Vincent Riggi, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Madame Marie-Christine Mauguin, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Patrick Recroix, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Philippe Van Pelt 3.000 (trois mille) actions nouvelles ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Alain Borenstein, sus-nommé, pour 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Stephan Dujardin, sus-nommé, pour 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Etienne Tisthoud, sus-nommé, pour 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Frédéric Juprelle, sus-nommé, pour 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ordinaires et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

En considération des paiements ci-dessus, la Société émettra (a) 2,250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à Monsieur Adolfo Ortega; (b) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jose Broncano; (c) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Madame Florence Libotte; (d) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jose-Luis Gayan; (e) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Juan-Ramon Jimenez; (f) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pierre Kalis; (g) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pierre Marangon; (h) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pascal Pourbaix; (i) 2,500 (deux mille cinq cent) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Paul Arker; (j) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Vincent Riggi; (k) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen; (l) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Madame Marie-Christine Mauguin; (m) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Patrick Recroix; (n) 3.000 (trois mille) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Philippe Van Pelt; (o) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Alain Borenstein; (p) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Stephan Dujardin; (q) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Etienne Tisthoud; (r) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Frédéric Juprelle.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'attribuer (a) 2,250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à Monsieur Adolfo Ortega; (b) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jose Broncano; (c) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Madame Florence Libotte; (d) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jose-Luis Gayan; (e) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Juan-Ramon Jimenez; (f) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pierre Kalis; (g) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pierre Marangon; (h) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Pascal Pourbaix; (i) 2,500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Paul Arker; (j) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Vincent Riggi; (k) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen; (l) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Madame Marie-Christine Mauguin; (m) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Patrick Recroix; (n) 3.000 (trois mille) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Philippe Van Pelt; (o) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Alain Borenstein; (p) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Stephan Dujardin; (q) 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Etienne Tisthoud; (r) 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires à Monsieur Frédéric Juprelle.

En conséquence, (a) Monsieur Adolfo Ortega détiendra 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions ordinaires de la Société (b) Monsieur Jose Broncano 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (c) Madame Florence Libotte 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (d) Monsieur Jose-Luis Gayan 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (e) Monsieur Juan-Ramon Jimenez 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (f) Monsieur Pierre Kalis 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions ordinaires; (g) Monsieur Pierre Marangon 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (h) Monsieur Pascal Pourbaix 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (i) Monsieur Paul Arker 2,500 (deux mille cinq cent) actions ordinaires; (j) Monsieur Vincent Riggi 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (k) Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (l) Madame Marie-Christine Mauguin 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (m) Monsieur Patrick Recroix 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires; (n) Monsieur Philippe Van Pelt 3.000 (trois mille) actions ordinaires; (o) Monsieur Alain Borenstein 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions ordinaires; (p) Monsieur Stephan Dujardin 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions ordinaires; (q) Monsieur Etienne Tisthoud 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions ordinaires; (r) Monsieur Frédéric Juprelle 750 (sept cent cinquante) actions ordinaires.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par ING CHARLEROI que le montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) est bloqué sur le compte bancaire de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre 209.660 (deux cent neuf mille six cent soixante) obligations convertibles pour un montant de EUR 2.096.600,- (deux millions quatre-vingt-seize mille six cents euros).

Les obligations convertibles seront émises en contrepartie du paiement de EUR 2.096.600,- (deux millions quatre-vingt-seize mille six cents euros) souscrits par (a) Monsieur Adolfo Ortega pour un montant de EUR 242.460,- (deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante euros); (b) Monsieur Jose Broncano pour un montant de EUR 8.200,- (huit mille deux cents euros); (c) Madame Florence Libotte pour un montant de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros); (d) Monsieur Jose-Luis Gayan pour un montant de EUR 590,- (cinq cent quatre-vingt-dix euros); (e) Monsieur Juan-Ramon Jimenez pour un montant de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros); (f) Monsieur Pierre Kalis pour un montant de EUR 119.950,- (cent dix-neuf mille neuf cent cinquante euros); (g) Monsieur Pierre Marangon pour un montant de EUR 3.110,- (trois mille cent dix euros); (h) Monsieur Paul Arker pour un montant de EUR 111.000,- (cent onze mille euros); (i) Monsieur Vincent Riggi pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (j) Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (k) Madame Marie-Christine Mauguin pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (l) Monsieur Patrick Recroix pour un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros); (m) Monsieur Philippe Van Pelt pour un montant de EUR 1.120.640,- (un million cent vingt mille six cent quarante euros); (n) Monsieur Alain Borenstein pour un montant de EUR 227.500,- (deux cent vingt-sept mille cinq cents euros); (o) Monsieur Stephan Dujardin pour un montant de EUR 73.720,- (soixante-treize mille sept cent vingt euros); (p) Monsieur Etienne Tisthoud pour un montant de EUR 115.280,- (cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros); (q) Monsieur Frédéric Juprelle pour un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

En conséquence, (a) Monsieur Adolfo Ortega détiendra 24.246 (vingt-quatre mille deux cent quarante-six) obligations convertibles pour un montant de EUR 242.460,- (deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante euros); (b) Monsieur Jose Broncano 820 (huit cent vingt) obligations convertibles pour un montant de EUR 8.200,- (huit mille deux cents euros); (c) Madame Florence Libotte 2.750 (deux mille sept cent cinquante) obligations convertibles pour un montant de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros); (d) Monsieur Jose-Luis Gayan 59 (cinquante-neuf) obligations convertibles pour un montant de EUR 590,- (cinq cent quatre-vingt-dix euros); (e) Monsieur Juan-Ramon Jimenez 3.250 (trois mille deux cent cinquante) obligations convertibles pour un montant de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros); (f) Monsieur Pierre Kalis 11.995 (onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze) obligations convertibles pour un montant de EUR 119.950,- (cent dix-neuf mille neuf cent cinquante euros); (g) Monsieur Pierre Marangon 311 (trois cent onze) obligations convertibles pour un montant de EUR 3.110,- (trois mille cent dix euros); (h) Monsieur Paul Arker 37.500 (trente-sept mille cinq cents) obligations convertibles pour un montant de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) après transfert de 26.400 (vingt-six mille quatre cents) obligations convertibles de GLASSBEADS, S.à r.l.; (i) Monsieur Vincent Riggi 305 (trois cent cinq) obligations convertibles pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (j) Monsieur Jean-Jacques Schladenhaufen 305 (trois cent cinq) obligations convertibles pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (k) Madame Marie-Christine Mauguin 305 (trois cent cinq) obligations convertibles pour un montant de EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros); (l) Monsieur Patrick Recroix 250 (deux cent cinquante) obligations convertibles pour un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros); (m) Monsieur Philippe Van Pelt 112.064 (cent douze mille soixante-quatre) obligations convertibles pour un montant de EUR 1.120.640,- (un million cent vingt mille six cent quarante euros); (n) Monsieur Alain Borenstein 22.750 (vingt-deux mille sept cent cinquante) obligations convertibles pour un montant de EUR 227.500,- (deux cent vingt-sept mille cinq cents euros); (o) Monsieur Stephan Dujardin 7.372 (sept mille trois cent soixante-douze) obligations convertibles pour un montant de EUR 73.720,- (soixante-treize mille sept cent vingt euros); (p) Monsieur Etienne Tisthoud 11.528 (onze mille cinq cent vingt-huit) obligations convertibles pour un montant de EUR 115.280,- (cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros); (q) Monsieur Frédéric Juprelle 250 (deux cent cinquante) obligations convertibles pour un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des obligations convertibles de la Société en conséquence.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

**Art. 5.** «Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

*Déclarations - frais et évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, à la date donnée en tête.  
Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: A. Gauthier-Ribler, C. Erpelding, F. Brouxel, T. Metzler.  
Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, vol. 144S, fol. 64, case 1. – Reçu 2.500 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 2004.

T. Metzler.

(067231.3/222/566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**SOVITEC GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 2004.

T. Metzler.

(067243.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

---

**GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 60.935.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société du 22 juin 2004, que:

1. Monsieur Bert van den Hoek a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 29 juin 2004.
2. Monsieur Andy Lee Teck Choy, né le 23 juin 1969 à Melaka (Malaysia) et demeurant professionnellement au 105, Wigmore Street à WIU IQY London (UK) a été coopté en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 juin 2004 en remplacement de Monsieur Bert van den Hoek.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02417. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066208.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**ARENA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.194.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

FIDUPAR

Signatures

(066472.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**ARENA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.194.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 5 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Giovanni Giancola, Dante Di Dario et Francesco Di Dario, Administrateurs et de la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066477.2/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 7 juillet 2004 à 11.00 heures*

*à Luxembourg*

Monsieur J. Couvreur ayant présenté sa démission de son mandat d'administrateur, l'Assemblée tient à le remercier pour sa précieuse collaboration et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Walter Van Pottelberge

Administrateur de sociétés

demeurant à B-2930 Brasschaat, Frillinglei, 74

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066478.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**SGC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.684.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 février 2003*

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Antonio Lobo Xavier, administrateur de sociétés, résidant à Estrada de Alfragide, P-2720 Alfragide, Monsieur François Mesenburg, employé privé, résidant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, Monsieur Alain Renard, employé privé, résidant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Monsieur Marc Limpens, employé privé, résidant au 34, rue de Vaïnden, L-2680 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CON-TROLE S.A., Société Anonyme, résidant au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SGC INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION SGG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066508.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**BEACH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 52.393.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066510.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.531.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066528.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.531.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004*

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

AUDIEX S.A., Société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066530.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxemburg B 76.766.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2003, registriert in Luxemburg, am 11. August 2004, réf. LSO-AT02680, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 12. August 2004.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 3. August 2004.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

(066542.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxemburg B 76.766.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 2. August 2004 stattfand.*

Die Versammlung hat beschlossen:

- den Jahresabschluss auf den 31. Dezember 2003 in der vorgelegten Fassung zu genehmigen.

- den Jahresüberschuss mit dem Verlustvortrag zu verrechnen.

- die Aktivitäten der Gesellschaft im Sinne des Artikel 100 des Gesetzes vom 10 August 1915 fortzusetzen.

Luxemburg, den 3. August 2004.

Pour extrait conforme

Pour publication

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066543.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**ST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 65.245.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066544.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**ST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 65.245.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 2 août 2004 au siège de la société*

1. L'assemblée a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001 et a décidé de reporter la perte.
2. L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066545.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**DRS CONSULTING & SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 74.810.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 27. Februar 2004 abgehalten in Luxemburg*

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 1. März 2004.

DRS CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066556.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**FOBE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.099.

—  
En application des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la fusion des sociétés CI-ERRE LUX S.A. et FOBE INVESTMENTS S.A. a pris effet le 14 juin 2004, soit un mois après la publication du projet de fusion entre les sociétés CI-ERRE LUX S.A. et FOBE INVESTMENTS S.A. daté du 14 mai 2004 au Mémorial C Recueil des Sociétés et associations n° 506 du 14 mai 2004 et qu'en conséquence la société FOBE INVESTMENTS S.A. a été dissoute avec effet au 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066529.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**MOL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 52.388.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(066559.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**MOL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 52.388.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 20 juillet 2004*

L'assemblée a approuvé les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2004 et a donné décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat pendant cette période.

L'assemblée a décidé de nommer commissaire à la liquidation Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 2 août 2004 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication, modification et réquisition

MOL EUROPE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06156. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(066567.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 93.030.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(066561.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**REALTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 32.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 19 juillet 2004 que:

- Monsieur Jacques Genty est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager cette dernière par sa seule signature.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05783. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(066585.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**VEIHANDEL WOLTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig.  
R. C. Luxembourg B 100.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902769.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

---

**B.R.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066511.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**CHRISTINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 89.160.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066512.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 48.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066546.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**KYRA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.

*Transfert de siège social*

Les gérants décident le transfert du siège social à l'adresse suivante:

Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue Général Patton, L-1363 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 juillet 2004.

L. Kappweiler / G. Fonck

Gérante / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066596.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.810.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066547.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.810.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 juillet 2004 au 24, Avenue Marie-Thérèse*

1. L'assemblée a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2000 et a décidé de reporter la perte.
2. L'assemblée a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001 et a décidé de reporter le bénéfice.
3. L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066548.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent.  
H. R. Luxemburg B 45.832.

*Abschluss des Auflösungsverfahrens des Teilfonds NESTOR JAPAN FONDS aus dem Sondervermögen NESTOR FONDS*

*(fonds commun de placement à compartiments multiples)*

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., die Verwaltungsgesellschaft zu NESTOR FONDS, gibt bekannt, dass für den Teilfonds NESTOR JAPAN FONDS (WKN 972 879), welcher am 5. Juli 2002 aufgelöst wurde, das Auflösungsverfahren abgeschlossen ist. Der Liquidationserlös wurde vollständig an die berechtigten Anteilhaber ausbezahlt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 31. Juli 2004.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066573.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**FENIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 79.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour FENIX S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(066613.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

H. R. Luxembourg B 29.905.

*Abschluß des Liquidationsverfahrens zu ROLAND-LUXRENT 98*

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Fonds Roland-LuxRent 98 (WKN 972 670), welcher am Laufzeitende 30. September 1998 aufgelöst wurde, gibt bekannt, dass das Auflösungsverfahren für den Fonds abgeschlossen ist.

Gemäß den gesetzlichen Vorgaben wurden die noch nicht abgeforderten Liquidationserlöse in Euro umgerechnet und am 16. April 2004 für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Trésorerie de l'Etat - Caisse de Consignation in Luxembourg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie dort nicht innerhalb der gesetzlichen Frist gegen Vorlage der Anteilscheine abgefordert werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im August 2004.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02345. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066576.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SCI FONCK-KAPPWEILER, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.

*Transfert de siège social*

Les gérants décident le transfert du siège social à l'adresse suivante:

Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue Général Patton, L-1363 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 juillet 2004.

L. Kappweiler / G. Fonck

*Gérante / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02145. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066600.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**CAUREN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.619.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 le siège social de la société CAUREN S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 12 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08747. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066611.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**CAUREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.619.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg*

La séance est ouverte à ... heures.

Sont présents:       Monsieur Guy Glesener, Administrateur  
                              Monsieur Etienne Gillet, Administrateur  
                              Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur.

*Ordre du jour:*

Fixation du siège social.

*Résolution unique*

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ... heures.

G. Glesener / E. Gillet / J. Tordoor

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08749. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066606.3/3842/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SPARTAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 55.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Pour SPARTAN LUXEMBOURG S.A.*

ECOGEST S.A.

*Signature*

(066617.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SPARTAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 55.352.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003*

*Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats prennent cours dès la clôture de la présente Assemblée Générale et viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2009, à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

*Pour extrait conforme*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01376. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(066629.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**SCI SFK HABITATION, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.

*Transfert de siège social*

Les gérants décident le transfert du siège social à l'adresse suivante:

Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue Général Patton, L-1363 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 juillet 2004.

G. Fonck

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02131. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066603.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

---

**WORLDSON INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 102.248.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the July, 30th.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

1) The company LEONATUM (NOMINEES) LIMITED with registered office in 26th Floor, Citicorp Centre 18, Whitfield Road, Causebay, Hong Kong;

2) The company BETTERN NOMINEES LIMITED with registered office in 26th Floor, Citicorp Centre 18, Whitfield Road, Causebay, Hong Kong;

both here represented by Mr Lionel Argence-Lafon, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Hong Kong, on July, 5th, 2004.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public holding company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public liability holding company (société anonyme holding) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of WORLDSON INTERNATIONAL HOLDING.

**Art. 2. Registered Office**

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

**Art. 3. Object**

The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II.- Capital, Shares****Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6. Form of the Shares**

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

### **Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor**

#### **Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

#### **Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

#### **Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

#### **Art. 11. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 12. Representation of the Company**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

#### **Art. 13. Statutory Auditor**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

### **Chapter IV.- General Meeting of Shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first tuesday of June, at 3.00 p.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits****Art. 18. Fiscal Year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December of the year 2004.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII.- Applicable law****Art. 21. Applicable Law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

*Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The company LEONATUM (NOMINEES) LIMITED, prenamed, fifty shares . . . . .	50
2) The company BETTERN NOMINEES LIMITED, prenamed, fifty shares . . . . .	50
Total of shares: one hundred shares . . . . .	100

The capital has been fully payed in by contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,000 EUR.

*Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

- a) Mister Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
- b) Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
- c) Mr Carlo Reding, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:

La société PKF LUXEMBOURG S.A. with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, filed in the register of commerce at Luxembourg section B number 48.951.

3. The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above named persons the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit chinois LEONATUM (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social au 26<sup>ème</sup> étage, Citicorp Centre 18, Whitfield Road, Causebay, HongKong;

2) La société anonyme de droit chinois BETTERN NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 26<sup>ème</sup> étage, Citicorp Centre 18, Whitfield Road, Causebay, HongKong;

ici représentées par Monsieur Lionel Argence-Lafon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Hong Kong, le 5 juillet 2004,

Lesquelles procurations après signature ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination WORLDSON INTERNATIONAL HOLDING.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Titre II.- Capital, Actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance****Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit au par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux comptes**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires****Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois de juin à 15:00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre, sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2004.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve

ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 20. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

##### **Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Paiement*

1) La société LEONATUM (NOMINEES) LIMITED, prénommée, cinquante actions . . . . .	50
2) La société BETTERN NOMINEES LIMITED, prénommée, cinquante actions. . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Le prédit capital de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010:

La société PKF LUXEMBOURG S.A. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 48.951.

3.- Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête des comparantes, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Argence-Lafon, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 144S, fol. 71, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

P. Decker.

(066581.3/206/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**GREEN DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach.

R. C. Diekirch B 3.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902770.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2004.

---

**F.I.T., S.à r.l., FOOD INGREDIENTS TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 65.402.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**BALTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066174.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**BALTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066175.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**BALTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066176.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---